

Questions orales

commercialiser le système de navigation aérienne afin que ceux qui s'en occupent, ceux qui s'en servent et surtout ceux qui le paient aient leur mot à dire sur la façon dont ses services sont conçus et maintenus.

* * *

[Français]

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

M. François Langlois (Bellechasse, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse au solliciteur général.

Ayant témoigné devant la Commission sur l'avenir du Québec, M. Pierre Laberge, un retraité de la GRC et du SCRS se voit maintenant interdire l'accès à leur quartier général de Montréal où se tiennent des réunions de l'Amicale des anciens de la GRC et du SCRS. Cette interdiction a été décrétée, entre autres, par M. Normand Chamberland, actuel directeur pour le Québec du SCRS.

Comment le solliciteur général peut-il justifier que de telles mesures de représailles soient prises à l'endroit d'un retraité uniquement parce qu'il a participé aux travaux de la Commission sur l'avenir du Québec?

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, l'Amicale des anciens de la GRC est une organisation privée qui ne relève pas du gouvernement. Elle prend ses propres décisions concernant l'accès à ses réunions.

M. François Langlois (Bellechasse, BQ): Monsieur le Président, je crois comprendre que la bâtisse de la GRC relève du gouvernement.

Le solliciteur général peut-il nous dire si l'intolérance dont fait preuve la GRC à l'endroit de M. Laberge est une manifestation de la politique qu'entend appliquer le gouvernement fédéral à l'endroit de tous ceux parmi ses employés qui prendront la part du Québec lors de la prochaine campagne référendaire?

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, l'accès aux locaux de la GRC à Montréal est une question de gestion interne de la GRC. C'est une des prérogatives du commandant, du sous-commissaire Thivierge, et ce n'est pas une question relevant directement du solliciteur général. Comme je viens de le dire, c'est une question de gestion interne de la gendarmerie.

* * *

● (1440)

[Traduction]

LA GRÈCE

M. Ted McWhinney (Vancouver Quadra, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires étrangères.

Thessalonique est la deuxième plus grande ville de Grèce, la capitale de la Macédoine et la porte des Balkans. Elle est désignée ville patrimoniale d'Europe pour 1997.

Compte tenu du grand nombre de Canadiens d'origine grecque et de la multiplication des liens commerciaux entre la Grèce et le Canada, le ministre va-t-il envisager de nommer à Thessalonique un consul honoraire pour représenter les intérêts du Canada dans le nord de la Grèce et dans le sud-est des Balkans?

L'hon. André Ouellet (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, je dirai en effet au député que cette proposition est fort valable et que nous l'examinerons au plus tôt.

* * *

LE CONTROLE DE LA CIRCULATION AÉRIENNE

M. Jack Frazer (Saanich—Les Îles-du-Golfe, Réf.): Monsieur le Président, mon collègue, le député de Kootenay-Ouest—Revelstoke, a signalé la décision discutable du gouvernement de donner le feu vert au projet de système automatisé de contrôle de la circulation aérienne de la société canadienne Hughes. Nous apprenons maintenant que, 16 mois après que des vérificateurs fédéraux eurent signalé que le système civil était en retard de deux ans sur l'échéancier prévu et que les coûts convenus dans le contrat étaient considérablement dépassés, le ministère de la Défense vient de conclure une entente de 70 millions de dollars pour une version militaire du même système.

Qu'est-ce qui a incité le ministre de la Défense nationale à investir dans un système ne satisfaisant même pas aux conditions prévues à l'origine? Pourquoi a-t-il donné le feu vert au projet?

L'hon. David Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants, Lib.): Monsieur le Président, je crois avoir répondu à cette question vendredi.

Le système de contrôle de la circulation aérienne est principalement mis en place sous la direction du ministère des Transports et il semblait logique à l'ancien gouvernement que le système de contrôle de la circulation aérienne des bases militaires canadiennes soit établi en coordination avec celui du ministère des Transports.

M. Jack Frazer (Saanich—Les Îles-du-Golfe, Réf.): De plus, monsieur le Président, si le système à des fins militaires est mis en place, le ministère estime que ses coûts internes représenteront, à eux seuls, 106 millions de dollars en sus du contrat de 70 millions de dollars de la société Hughes. Pourquoi le ministre autorise-t-il une telle dépense pour un système dont les capacités sont aussi discutables?

L'hon. David Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants, Lib.): Monsieur le Président, à mon avis, il convient de souligner que c'est le gouvernement précédent qui a été l'instigateur du contrat. Mon collègue, le ministre des Transports, a rendu au gouvernement et aux contribuables canadiens un fier service en faisant une vérification interne sur ce projet particulier. La Défense nationale collabore d'ailleurs à cette vérification.